

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-24

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Votants : 14  
Procuration : 2

REÇU LE :  
16 MARS 2018  
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 8 FEVRIER 2018 à 20 h 03, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 04/02/2018**

**Date d'affichage : 04/02/2018**

**Présents** : Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1)** : Marie-Cécile RIVIERE

**Absents avec Procuration (2)** : Michel ANDOLFO a donné procuration à Eva BIETH.

Camille HAUMONT a donné procuration à Alain GARNIER.

**La séance est ouverte à 20 H 03.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Françoise BAUZOU est désignée pour remplir cette fonction.**

**Objet : Location du garage de la Mouline**

Le Maire demande à Antoine Domanec de sortir de la salle du Conseil le temps du débat et du vote sur ce point de l'ordre du jour.

La commune est propriétaire d'un garage qui se trouve à la Mouline en dessous des appartements dont un est loué actuellement et l'autre non. C'est un garage dont l'accès donne sur la route départementale menant au Col des Marrous. Une société serait intéressée pour le louer.

Au préalable, il faut y réaliser quelques travaux d'aménagement (installation de cloisons) pour accéder aux compteurs électriques.

Compte tenu des travaux à réaliser, il est proposé de louer le garage 80 euros par mois, avec un bail commercial.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Domanec ne participant pas au vote),

- ARRETE le loyer mensuel de ce garage à 80.00 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités utiles et nécessaires à la mise en location de ce garage, dont la réalisation des travaux d'aménagement et la signature du contrat de location.

Des crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

A Serres sur Arget, le 8 février 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :  
16 MARS 2018  
PREFECTURE FOIX

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du